

# Améliorer l'éducation scientifique sans compromettre l'orientation des élèves<sup>1</sup>

Conseil supérieur de l'éducation du Québec

Les amendements proposés au régime pédagogique, compris et interprétés selon l'éclairage disponible et à la lumière des propositions plus détaillées du document de consultation du printemps dernier, retiennent l'adhésion du Conseil sur trois aspects: une répartition plus équilibrée des unités en mathématique pour les élèves qui choisiraient l'option de cinquième secondaire, en lieu et place de l'enchaînement actuel de 8 unités en quatrième et de 4 unités en cinquième; la mise en place de 4 unités optionnelles de sciences physiques en cinquième secondaire; la sanction en cinquième secondaire pour la mathématique. Au-delà de ces convergences, le Conseil exprime de sérieuses réserves sur la proposition ministérielle et suggère des clarifications qui pourraient aider à mieux saisir la portée de cette proposition.

**Premièrement**, le Conseil est d'avis que les propositions ministérielles impriment au curriculum du deuxième cycle du secondaire **une tendance qui n'est pas souhaitable et dont on peut craindre qu'elle ne devienne difficilement réversible**: celle de cautionner le poids exagéré de la mathématique et des sciences de la nature dans la formation générale et la démarche d'orientation des élèves. L'importance indéniable de ces disciplines ne justifie pas qu'on les érige en chemin universel. Ce qui est bon pour un certain nombre ne l'est pas forcément pour tous. L'ensemble des conditions internes et externes prévalant actuellement sur l'usage, fait par les élèves, des deux dernières années du secondaire montre qu'on peut difficilement, à l'heure actuelle, qualifier ces deux années d'études de composantes d'un authentique cycle d'orientation. Faute d'avoir peut-être suffisamment tâté d'une large gamme de domaines, on s'oriente au secteur préuniversitaire du cégep trop souvent par indécision et pour repousser le moment du vrai choix. La masse des incitations trop unilatérales qui s'appliquent aux choix des cours optionnels les fait servir, le cas échéant, à une orientation par défaut ou par élimination, bien plus qu'à un cheminement positif et motivant. Or, comme l'entend dire, «l'orientation par l'échec, c'est l'échec de l'orientation». De ce point de vue, il y a fort à craindre que l'ensemble des dispositions ici discutées n'aggrave la situation du deuxième cycle du secondaire, plutôt que de la faire évoluer vers un cycle de formation plus équilibrée et d'orientation plus efficace.

**Deuxièmement**, le Conseil considère que les propositions ministérielles déplacent une frontière déjà douteuse et relativement perméable entre marge de manoeuvre des commissions scolaires et options pour les jeunes. La portion congrue qu'il reste d'options en quatrième et en cinquième secondaire constitue un potentiel indéniable de formation générale diversifiée. Il faut que la disposition de ces options demeure sous la responsabilité des élèves, éclairés par les conseils des parents et des éducateurs. Si ces options sont aisément récupérables par l'organisation au titre, élargi, de la marge de manoeuvre, on évacue alors la vocation d'orientation et de formation diversifiée qu'elles assument, avec raison, dans la grille-matières du deuxième cycle.

**Troisièmement**, le Conseil ne peut que constater que, en optant pour la seule stratégie de l'augmentation du temps en sciences de la nature et en mathématique, le système scolaire se prive d'autres stratégies, peut-être plus exigeantes pédagogiquement et administrativement, mais plus propres à améliorer les apprentissages des élèves, comme nous l'avons souligné. De plus, les propositions ministérielles invitent implicitement les autres disciplines à recourir à la même stratégie plutôt qu'à inventer de nouvelles solutions

pédagogiques et curriculaires. Pourquoi, en effet, ne pas ajouter du temps en langue maternelle, en arts, en langue seconde, en technologie, pour ne citer que les disciplines qui font déjà l'objet d'une certaine pression sociale? Nous ne pouvons que déplorer voir la plage réservée aux options, rencontrant minimalement la diversité des aspirations des élèves, se transformer en peau de chagrin.

**Quatrièmement**, en plus d'un certain nombre de clarifications qui demeurent souhaitables pour mieux mesurer «l'amplitude» des changements envisagés, notamment quant aux aménagements de la plage des options et quant à la forme de l'enrichissement, la proposition ministérielle, pour ne pas apparaître comme un expédient, doit répondre à des évolutions souhaitées qui l'englobent et la dépassent, telles: une meilleure jonction des études secondaires et des études collégiales; un environnement institutionnel plus favorable à l'émergence d'une véritable orientation scolaire et professionnelle; une amélioration de l'éducation scientifique dans un curriculum global le plus équilibré et le plus diversifié possible.

**Cinquièmement**, les progrès constatés<sup>2</sup> autorisent, croyons-nous, à ce qu'on applique, au deuxième cycle du secondaire, un principe de cohérence et d'équilibre entre diverses latitudes: la latitude des enseignants face aux contenus obligatoires et à l'enrichissement à l'intérieur des cours; la latitude relevant de la dynamique institutionnelle dans l'offre même des choix de cours; la latitude appartenant à l'élève dans le choix des disciplines ou le choix entre des cours différents d'une même discipline.

Le présent avis est donc, au-delà de l'analyse de la proposition ministérielle en elle-même, à la fois un rappel des enjeux fondamentaux en cause et un appel à réfléchir sur la formation générale que doit finalement sanctionner le diplôme d'études secondaires. Cette réflexion pourrait même conduire à une révision globale du régime pédagogique.

Fin

(1) Avis au ministre de l'Éducation et ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, Monsieur Claude Ryan.

(2) Nous sommes encore en présence d'un mode d'articulation du passage du secondaire au collégial hérité d'une époque où moins de 50% des élèves — par exemple 45,7% en 1972, dont tout juste 35,6% au secteur dit général — obtenaient le DES, par comparaison avec un pourcentage de 72,4% en 1985-86, alors que l'accès aux études collégiales a fait un bond, en parallèle, de 38,8% en 1972 à 62,6% en 1986. Indicateurs sur la situation de l'enseignement primaire et secondaire, édition 1988, Québec, ministère de l'Éducation, 1988, pp. 41 et 45.